

LA PÊCHE : UNE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS



Le Comité de suivi du plan d'action MADA à La Pêche en 2015 avec, dans l'ordre habituel, Huguette Cloutier, Hélène Cholette-Lacasse, Jacqueline Lambert-Madore, Line Ouellet, Denise Patry, Charlene Engstrom, Marie-Pierre Drolet et, au premier rang, Michel Babin.

Le 2 novembre 2015, la Municipalité de La Pêche adoptait une politique des aînés dans le cadre d'une démarche appelée MADA (Municipalité amie des aînés). Cette démarche vise à aider les municipalités à tenir compte, dans toutes leurs activités, du vieillissement de la population, qui constitue une tendance démographique bien réelle. Les municipalités de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais ont pu compter, pour les aider, sur le soutien de la Table autonome des aînés des Collines, un organisme qui se veut une référence auprès des instances publiques et communautaires pour toutes les questions relatives aux aînés sur le territoire des Collines.

La Pêche vient au deuxième rang des municipalités de la MRC pour ce qui concerne la proportion de sa population qui appartient au groupe des aînés. Aussi, en adoptant la démarche MADA, la Municipalité de La Pêche a fait le pari qu'en favorisant l'inclusion sociale, l'adaptation des politiques, des services et des structures, et la participation des aînés, les citoyens de La Pêche pourraient à tout âge mener des vies actives.

Un sondage et une consultation publique ont permis d'orienter et d'alimenter la démarche. Ces deux exercices ont révélé le profond attachement et le fort sentiment d'appartenance des citoyens envers la municipalité, et leur désir d'y demeurer longtemps. Ils ont aussi permis de connaître les services dont les citoyens disaient avoir le plus besoin pour y parvenir : une plus grande variété de logements, des services d'aide à l'entretien intérieur et extérieur de leur propriété, et une meilleure offre en matière de services de transport et de santé, notamment. À partir de ces résultats, un plan d'action triennal a été élaboré pour traduire en actions concrètes les engagements de la politique.

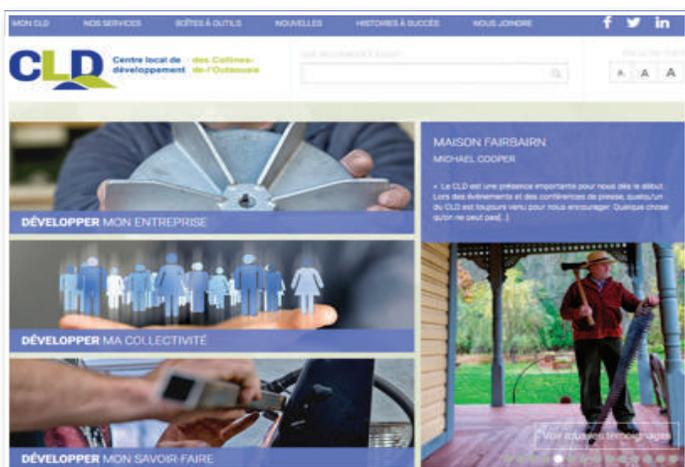
Bien que certains objectifs s'inscrivent davantage dans une perspective à moyen et long termes en raison de leur nature - c'est le cas du logement par exemple -, des améliorations concrètes ont déjà découlé de l'adoption de la Politique des aînés et du plan d'action 2016-2018. Des exemples? Au chapitre des communications, la Municipalité a délibérément choisi un type et une grosseur de caractères très lisibles pour son bulletin municipal comme pour son site Web; sur le plan des infrastructures, elle a soutenu la rénovation du Centre communautaire de Sainte-Cécile-de-Masham, lieu de rencontre pour les aînés; en matière de services de santé, elle a poursuivi son soutien à la Maison des Collines, le projet de maison de soins palliatifs; enfin, en matière de sécurité, le Service des incendies de la Municipalité a amorcé la révision de ses plans d'urgence pour les interventions dans les résidences. La liste est loin d'être exhaustive, et en 2018, la Municipalité continuera sur cette belle lancée.



Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 2270
glamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**
quartier 1
819 456-2590
rdesjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**
quartier 2
819 456-3746
mgervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 593-9350
fbausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 4
819 209-7338
clarocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
pross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
cgiroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
rgervais@villelapeche.qc.ca

METTRE À CONTRIBUTION TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE



Page reproduite avec l'autorisation du CLD des Collines-de-l'Outaouais

La Municipalité a toujours le souci de favoriser et de soutenir le développement local, et veut non seulement aider les citoyens, par exemple en maintenant les taxes à un niveau raisonnable, mais aussi les encourager à exploiter tous les outils à leur disposition lorsqu'il s'agit de mettre sur pied des projets.

Parmi les ressources accessibles figure, au premier rang, le Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais, qui constitue le bras « développement économique » de la MRC des

Collines-de-l'Outaouais. Le CLD met à la disposition de la population des ressources professionnelles en développement des entreprises, en développement culturel et en développement local. Ainsi, que vous soyez une entreprise privée ou sociale ou encore le promoteur d'un projet de développement culturel ou local, vous pouvez obtenir auprès du CLD un soutien financier et une aide technique. N'oubliez pas que la vocation du CLD et le mandat de la MRC consistent notamment à soutenir notre développement régional. Pour toute information à ce sujet, vous pouvez communiquer avec Louise Marchildon à l'adresse lmarchildon@cldcollines.org.

Saviez-vous qu'en 2016, pour la seule Municipalité de La Pêche, le CLD a financé 17 projets et investi 184 235 \$? En plus d'activités ou d'organismes comme le Festival des écrivains de Wakefield-La Pêche, la Place des artistes de Farrellton, le Mashado ou la Maison de la famille L'Étincelle, plusieurs entreprises privées ont bénéficié de fonds de démarrage.

Saviez-vous également que la MRC peut conclure des ententes avec les ministères et organismes du gouvernement en vue de la mise en œuvre de priorités régionales? Ainsi, dans le cadre de l'Entente de développement culturel triennale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, cette dernière dispose d'un Fonds de développement culturel (FDC) de 40 000 \$ par année, pendant trois ans, pour soutenir des projets issus du milieu. L'appel d'offres du FDC est justement en cours, et prend fin le 17 décembre à minuit. À vos claviers! Vous pouvez obtenir davantage d'information en vous adressant à Claudine Chauret, à l'adresse cchauret@cldcollines.org.

Rédactrice en chef : Danièle Morisset
Rédactrice : Evelyne Kayoungah,
Service des communications
Production : TC Media
Distribution : Postes Canada
Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0
Tél. : 819 456-2161
Site internet : www.villelapeche.qc.ca
Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca
ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),
ISSN 1911-7809 (online-english)



MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX



HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Veillez noter l'information suivante concernant les heures d'ouverture des bureaux administratifs de la Municipalité pendant la période des fêtes 2017-2018 :
Du 18 au 22 décembre 2017 : les bureaux fermeront à 16 h tous les soirs.
Du 24 décembre 2017 au 3 janvier 2018 (inclusivement) : les bureaux seront fermés.

PETITS CONSEILS POUR RESTER BIEN AU CHAUD EN TOUTE SÉCURITÉ CET HIVER

Habitez-vous une résidence pourvue d'une cheminée en ciment ou d'une cheminée préfabriquée en métal? Si oui, n'oubliez pas de faire ramoner votre cheminée pour éliminer la suie et les débris combustibles qui s'y sont accumulés et qui pourraient provoquer un feu de cheminée. Il est important d'effectuer le ramonage de votre cheminée et d'inspecter votre poêle à bois et les conduits au moins une fois par année. Pour ce faire, adressez-vous à un maître-ramonneur qualifié.



Pour votre santé, votre sécurité et celle de votre famille, adoptez certaines mesures pour limiter la diffusion de la fumée de bois dans votre maison. Ne brûlez dans votre poêle que du bois sec (évitiez le bois peint, traité, mouillé, pourri, infecté, les cartons, déchets, etc.). Nettoyez régulièrement votre poêle lorsque vous l'utilisez et réduisez la quantité de cendres qui s'accumule. Ne placez surtout pas les cendres et autres résidus dans votre bac à ordures ni dans le bac de recyclage, mais mettez-les plutôt dans un contenant en métal avec couvercle, à l'extérieur de votre résidence et à au moins un mètre de toute matière combustible. En effet, le feu peut couvrir sous la cendre pendant plusieurs jours. Une fois refroidies, les cendres pourront être recyclées dans votre cour (potager, sol, plate-bande). Pour connaître les bonnes pratiques de recyclage des cendres de bois, consultez l'article " Les cendres de poêles à bois - que peut-on en faire? " sur le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le Service de sécurité incendie

HIVER, PRUDENCE ET SÉCURITÉ : UN MÉNAGE À TROIS

L'hiver exige que l'on prenne des précautions particulières.

À la maison, avoir une cheminée toute propre peut diminuer les risques d'incendie, un perron ou des escaliers bien dégagés éviteront les chutes, une entrée de véhicule bien entretenue vous assurera un accès facile. Mais... songez que votre prudence ne protège pas que vous. Elle protège tous ceux avec qui vous entrez en contact d'une manière ou d'une autre : un incendie se déclare? Il peut se propager et faire des victimes. Votre escalier est verglacé? Un visiteur peut se blesser en tombant. Votre entrée de voiture est mal déneigée? Que ferez-vous si un parent ou un ami a un urgent besoin de votre aide et que votre véhicule reste pris?

Il n'y a pas qu'à la maison qu'il faut songer aux autres : sur la route aussi. Si votre voiture est mal dégagée, des plaques de glace pourraient se détacher du toit et aller frapper le pare-brise de la voiture qui vous suit; si vos fenêtres sont enneigées ou embrumées, vous ne pourrez pas vérifier vos angles morts correctement et risquez une collision en cas de dépassement; si vous conduisez trop rapidement, c'est le dérapage sur une plaque de neige ou de glace qui vous guette et les risques d'accident qui augmentent significativement. En voiture, gardez toujours à l'esprit que « mieux vaut arriver cinq minutes trop tard dans ce monde que vingt ans trop tôt dans l'autre » et répétez-vous cette règle : prudence, prudence, prudence!

Par ailleurs, l'hiver (et évidemment en tout temps), songez non seulement à monsieur Tout-le-monde mais aussi à ceux qui travaillent pour entretenir le réseau routier... **et lisez l'entrevue à ce sujet en page 4!**

Le Service des travaux publics

RECEVOIR SON COMPTE DE TAXES EN VERSION BILINGUE, C'EST POSSIBLE!

La Municipalité souhaite informer les citoyens qu'ils peuvent obtenir leur compte de taxes en version française ou bilingue. La langue sélectionnée par défaut pour l'impression du compte de taxes est le français. Si vous désirez avoir votre compte de taxes en version bilingue, veuillez communiquer avec le bureau de la Municipalité par téléphone au 819 456-2161, poste 0, ou par courriel à reception@villelapeche.qc.ca.

Le Service des finances et de la taxation

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Décembre 2017						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 ³¹	25	26	27	28	29	30

Janvier 2018						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

RECYCLAGE
ORDURES
AUCUNE COLLECTE

Semaine du 25 déc. : collecte du 25 reportée au 26, collectes du 26 et 27 faites le 27, aucun changement le 28.
Semaine du 1^{er} janvier : collecte reportée au lendemain pour tous les secteurs.

GUIRLANDES LUMINEUSES 101

Au cours des prochaines semaines, la magie de Noël transformera complètement bon nombre de résidences, qui se pareront de décorations plus somptueuses les unes que les autres. Décorations intérieures ou extérieures, les guirlandes lumineuses seront à l'honneur pour créer la joyeuse atmosphère des fêtes. N'oubliez pas, lors de leur utilisation, de garder à l'esprit les quelques règles de sécurité ci-dessous :

- utilisez uniquement des guirlandes lumineuses approuvées par un organisme comme l'Association canadienne de normalisation (CSA) et le Laboratoire des assureurs du Canada (ULC), en respectant l'usage pour lequel elles ont été conçues : intérieur ou extérieur;
- ne surchargez pas le circuit électrique et débranchez toutes les décorations lumineuses au moment de quitter la maison ou d'aller au lit;
- évitez de faire un usage prolongé des guirlandes lumineuses : elles sont conçues pour une utilisation à court terme;
- ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge, et utilisez plutôt un bloc multiprise. Attention : vous devez éviter de brancher des cordons de rallonge bout à bout;
- fixez les cordons de rallonge autour de piquets pour éviter leur contact avec la neige et l'eau et évitez de les placer dans un endroit passant.

Joyeuses fêtes! Pour renseignements : 819 456-2161, poste 2290.

Le Service de sécurité incendie

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR BAC VERT : UNE OBLIGATION

Soucieuse de l'environnement et des conséquences liées à la gestion des matières résiduelles, la Municipalité tient à rappeler aux citoyens que les ordures ménagères doivent dorénavant

obligatoirement être placées dans un bac roulant d'une capacité de 240 litres ou de 360 litres de couleur verte (de préférence), doté d'une prise de type européen. C'est ce qui est exigé en vertu du règlement 16-718 « concernant la cueillette, le transport et la disposition des déchets domestiques, des matières recyclables, des résidus domestiques dangereux (RDD) et des encombrants ». Veuillez noter que les matériaux de construction ne sont pas acceptés lors des cueillettes et doivent être déposés dans un centre de tri, à vos frais.

Attention, tel qu'indiqué à l'article 20 du règlement, les contrevenants s'exposent à des amendes substantielles. Pensez-y! Et souvenez-vous qu'il y a toujours une façon écologique de vous départir d'un article! Pour renseignements : 819 456-2161, poste 2280 ou 2287.



Le Service des travaux publics



Collecte de fonds : Le CPA La Pêche au Marché de Noël de Wakefield

Le Club de patinage artistique de La Pêche participera au marché de Noël à Wakefield. Les membres du club sont à la recherche de contributions et d'idées afin d'amasser des fonds lors de cette occasion pour permettre aux patineurs de poursuivre leur sport au sein de ce club qui existe depuis plus de 10 ans dans notre municipalité.

Quand : le 9 décembre

Où : Centre Wakefield La Pêche

Renseignements : Élisabeth Séguin, cpalapeche@hotmail.com

Page Facebook : CPA La Pêche FSC

Souper de Noël du club de l'âge d'or "Les Bons Amis" de Ste-Cécile-de-Masham

Souper suivi d'une soirée de danse. Il y aura des prix de présence. Bienvenue à tous !

Quand : le 9 décembre à 17 h

Où : Complexe sportif La Pêche, salle Desjardins

Renseignements : Marie-Paule Meunier, 819 360-5808

Noël 2017 dans la Gatineau

Festivités de Noël parrainées par le Réseau des Églises anglicane, catholique et unie (ACU); souper et soirée de danse avec le groupe The Brysonaires.

Quand : le 9 décembre à 17 h 30

Où : salle Héritage, 4A, chemin d'Amour, Low

Coût : 20 \$ (adultes); 8 \$ (5-12 ans); gratuit (0-5 ans).

Billets à acheter à l'avance en contactant Brenda Girling au 819 422-1865.

Marché de Noël à Wakefield

Joignez-vous aux festivités du cinquième marché de Noël à Wakefield. Il s'agit du premier marché de Noël en plein air de style européen en Outaouais. Voici une belle occasion d'acheter des produits et articles locaux, de fêter avec les musiciens et les artistes du coin, et de partager la magie de Noël avec vos amis et voisins. Ce marché alliant le charme de l'ancien et du nouveau monde offrira des activités pour tous les âges.

Quand : le 9 décembre de 14 h à 19 h

Où : Centre Wakefield La Pêche

Renseignements : noelwakefieldmarket.com.

Guignolée des pompiers de La Pêche

Les casernes de Ste-Cécile-de Masham, East Aldfield, Lac-des-Loups et Wakefield seront ouvertes le samedi 9 décembre afin de recevoir vos contributions (denrées alimentaires et dons en argent).

Suggestions de denrées : beurre d'arachides, tartinade choco-noisette, céréales, compotes aux fruits, biscuits, préparations pour muffins, fruits en conserve, etc. Vous pouvez aussi donner tout au long de l'année en apportant vos dons ou denrées alimentaires à l'église Sainte-Cécile. Merci d'avance pour vos généreuses contributions. Joyeuses fêtes !

Renseignements : Banque alimentaire de La Pêche, 819 456-2839.

Maison des Collines – Concert de Noël

Ce spectacle au profit de la Maison des Collines saura vous plaire par sa diversité de styles musicaux (pop, rock, jazz, folk et country). La soirée sera animée par Louis Jean et mettra en vedette des artistes de chez nous et des environs.

Quand : le 15 décembre à 19 h 30

Où : à l'église Sainte-Cécile à La Pêche

Coût : 25 \$ par personne. **Billets en vente aux endroits suivants** : Ace Quincaillerie Bertrand, Boucherie MS, Paroisse Sainte-Cécile, Quincaillerie R-Cube et en ligne sur eventbrite - la maison des collines.

Concert de Noël à Rupert

Une fête de Noël pour toute la famille : musique de Noël et sketches sont au programme, sans compter la visite du Père Noël. Apportez un cadeau emballé et étiqueté, d'une valeur de 10 \$ ou moins, pour votre enfant.

Quand : le 16 décembre de 14 h à 16 h

Où : Centre communautaire de Rupert

Coût : entrée gratuite

Renseignements : www.YWAR.ca

Veille de Noël à la Maison Fairbairn

Venez fêter avec nous le 24 décembre à la Maison Fairbairn, de 14 h à 16 h. Nous vous invitons à venir décorer notre sapin et chanter des chants de Noël. Il y aura du chocolat chaud, du cidre et des biscuits de Noël. Au plaisir de fêter avec vous !

Renseignements : 819 778-3382 ou

fairbairn.coord@gmail.com

Sentiers Wakefield Trails

L'assemblée générale annuelle de l'association bénévole Sentiers Wakefield Trails, responsable du réseau de sentiers locaux, aura lieu le mardi 9 janvier à 19 h 30 dans la salle de conférence, au Centre Wakefield La Pêche. Venez découvrir ce que nous avons accompli en 2017 et nos projets pour 2018, y compris une activité toute spéciale le samedi 2 juin, Journée nationale des sentiers. Faites-nous part de vos commentaires et aidez-nous à améliorer nos sentiers. Bienvenue à tous. Nous espérons vous voir en grand nombre !

Ateliers de jeu parents-enfants

Ateliers de jeu offerts gratuitement par Collines en Forme. Transport disponible au besoin.

Parents-enfants 0-5 ans : du 15 janvier au 19 mars 2018, de 9 h 30 à 11 h 30, à la Maison de la famille l'Étincelle (95, route Principale Est, La Pêche).

Parents-enfants 0-9 mois : du 15 janvier au 19 mars 2018, de 13 h 30 à 15 h 30 au CLSC de Ste-Cécile-de-Masham (9, chemin Passe-Partout, La Pêche)

Renseignements : Bobbie-Lee Gervais, animatrice de milieu, milieucef@gmail.com ou 819 643-4954.

Bénévoles demandés pour la boutique de l'hôpital de Wakefield

La Boutique Santé de l'hôpital Mémorial de Wakefield est à la recherche de bénévoles pour aider à maintenir ses horaires de jour, de soir et de fin de semaine. La Boutique est gérée par des bénévoles et les profits sont versés à la Fondation de santé des Collines. Si vous êtes intéressés et si vous avez quelques heures par mois à consacrer à une bonne cause, appelez Pamela Scobie au 819 459-1252.

Exposition d'art juvénile annuelle

Biblio Wakefield présentera sa troisième exposition d'art juvénile annuelle au mois de mars 2018 ! Cette année, le thème sera *Les quatre éléments : la terre, l'eau, l'air et le feu*. Nous encourageons les jeunes artistes âgés de 21 ans ou moins à se préparer dès maintenant à soumettre leurs œuvres pour cette exposition !

Renseignements : fraser.semenoff.maria@gmail.com.

Transcollines – Nouveau service en vigueur le 8 janvier 2018

Consultez les nouveaux horaires de 2018, en vigueur dès le 8 janvier, à www.transcollines.ca. Pendant la période des fêtes, le bureau administratif sera fermé les 25 et 26 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier. Nous serons ouverts de 8 h à 12 h, les 27, 28 et 29 décembre ainsi que les 3, 4 et 5 janvier. Prévoyez à l'avance vos déplacements et vos rechargements de laissez-passer pour le mois de janvier. Notez qu'un service réduit sera en vigueur le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Nous vous souhaitons des déplacements sécuritaires, une bonne route et de joyeuses fêtes.

Programmation – Complexe sportif La Pêche

Le restaurant de l'aréna est ouvert le jeudi à midi, le vendredi de 8 h à 14 h 30 et de 16 h 30 à 22 h, le samedi de 8 h à 21 h et le dimanche de 8 h à 19 h. Nous servons le déjeuner les vendredi, samedi et dimanche matins.

Patinage en famille : le dimanche, de 12 h à 12 h 50, offert gratuitement par le Centre dentaire de Wakefield.

Patinage public : le vendredi, de 17 h à 18 h 20, offert gratuitement par Pharmacie Uniprix, IGA famille Charles, Centre de tri Pontiac et Tigre Géant.

Hockey improvisé : le vendredi, de 15 h 30 à 16 h 50, au coût de 5 \$ par joueur.

Curling : pour vous inscrire à l'équipe de réserve ou avoir des renseignements, appelez-nous.

Il reste toujours quelques heures de location de la patinoire pour la nouvelle saison.

Renseignements : 819 456-1535, poste 1 ou complexe-sportif-la-peche.ca.

OMH de La Pêche

L'Office municipal d'habitation de La Pêche est à constituer une liste de futurs locataires de logements à loyer modique pour les personnes et les familles à faible revenu. Vous êtes admissibles si vous êtes une personne autonome âgée de 55 ans ou plus ou une famille avec enfants à charge. Par ailleurs, vous devez avoir résidé dans la municipalité de La Pêche plus d'un an, au cours des deux dernières années. Si vous désirez vous inscrire sur cette liste, veuillez écrire à OMH La Pêche, C.P. 69, La Pêche (Québec) J0X 2W0, envoyer un courriel à omh-lapeche@sympatico.ca ou téléphoner au 819 456-4140. Nous vous ferons parvenir un formulaire de demande de logement.

Le Grenier des Collines

La mission du Grenier des Collines est d'assurer la sécurité alimentaire des personnes dans le besoin sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Afin d'offrir un service de proximité au sein de la MRC, le Grenier se déplace une fois par mois dans divers points de service et nos prochains magasins se tiendront à :

- Val-des-Monts : le 21 décembre, au 34, chemin de l'Église, dès 10 h pour les familles et à 11 h 15 pour les adultes sans enfants.
- La Pêche et Chelsea : le 22 décembre, au 331, chemin de la Rivière (secteur Farmpoint) à 10 h 30 pour les familles et à 11 h 45 pour les personnes sans enfants.

N'oubliez pas vos sacs ainsi que vos documents et une contribution de 5 \$ pour chaque membre de la famille. Veuillez noter que nous sommes présentement en période d'inscription pour les paniers de Noël.

Renseignements et inscription : 819 457-1010 ou sans frais au 1 888 457-6426.

Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villapeche.qc.ca présenté si possible comme suit :

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand : xxx **Où** : xxx **Coût** : xxx

Renseignements : personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonces.

Prochaines tombées :

Janvier : 4 déc.; février : 3 janv., mars : 29 janv.



AU VOLANT DU CAMION DE DÉNEIGEMENT



M. Albert Lafrenière, contremaître aux Travaux publics de la Municipalité.

Albert Lafrenière est contremaître au Service des travaux publics de la Municipalité. Il connaît bien le métier de conducteur de camion de déneigement, puisqu'il l'a exercé. Nous lui avons posé des questions sur le travail sur la route, les principales difficultés auxquelles font face les conducteurs de camions de déneigement, et leurs principaux défis.

Bonjour Monsieur Lafrenière. Nous avons l'habitude de parler du déneigement du point de vue des citoyens et de ce que nous souhaitons de leur part, comme de ne pas stationner dans les rues la nuit ou de ne pas pousser de neige en travers de la route, ou encore de bien ranger les bacs verts et bleus. Par contre, nous aimerions mieux comprendre les particularités de votre travail. Est-ce qu'il y a des choses que nous devrions savoir pour favoriser une meilleure collaboration?

Effectivement, vous avez raison, on ne peut pas vraiment comprendre les raisons de certaines choses si on ne les expérimente pas soi-même et dans ce cas, on peut ignorer certaines recommandations parce qu'on ne comprend pas leur raison d'être.

La première chose que j'aimerais souligner et que les gens ignorent peut-être, c'est que la Municipalité vérifie l'état des routes pendant les tempêtes de

neige, et inspecte les routes après les tempêtes pour s'assurer que le travail est bien fait.

Mais parlons des exemples que vous mentionniez dans votre question : ne pas stationner dans les rues la nuit et ne pas pousser de neige en travers de la route. On pourrait croire que c'est seulement pour le bénéfice des conducteurs de camion, pour leur rendre la vie plus facile. Mais ce n'est pas tout à fait ça. Dans le premier cas, s'il ne faut pas stationner dans les rues, c'est surtout parce que les camions de déneigement sont très larges (une vingtaine de pieds de largeur avec l'aile) alors que dans notre grande municipalité, beaucoup de chemins sont étroits. S'il y a une voiture garée sur le bord de la route, le camion doit la contourner (quand il le peut, car certains chemins sont si étroits que le camion ne peut tout simplement pas passer), ce qui crée un banc de neige en plein milieu de la route. Supposons que la voiture repart par la suite : le banc de neige reste, lui. Une voiture qui arriverait ensuite à une vitesse normale pourrait heurter le banc de neige et déraiper. Par conséquent, si nous demandons aux citoyens de ne pas stationner sur la route la nuit, ce n'est pas seulement pour faciliter la vie du conducteur : c'est pour assurer la sécurité des citoyens. C'est pour cette même raison qu'il est interdit de pousser la neige de l'autre côté de la rue, pour éviter d'enneiger la chaussée et de la rendre glissante. Quant aux bacs bleus et verts, s'il ne faut pas les laisser sur la route, c'est que les conducteurs de camion ne peuvent pas descendre de leur véhicule pour les ranger. Imaginez le chaos si le conducteur du camion de déneigement devait fréquemment immobiliser son camion et en descendre (même dans une côte!) pour ranger les bacs! La circulation en souffrirait, et la sécurité aussi! C'est pour cette raison que la Municipalité émet des avertissements dans ces cas.

Comme conducteur de camion de déneigement, quelles sont les choses que vous aimeriez porter à la connaissance des citoyens et que vous jugez importantes pour la sécurité de tous?

On trouve souvent que nos camions sont lents et prennent de la place. C'est à la fois vrai et faux. De notre point de vue, nos camions sont non seulement

très larges mais surtout très lourds, et c'est la raison pour laquelle nous devons être lents.

Il nous faut penser à plusieurs choses lorsque nous roulons avec un camion de ce poids et de cette dimension : à nous comme conducteurs, qui devons pouvoir bien évaluer nos repères : il faut bien connaître la largeur du camion pour ne pas risquer de basculer en roulant sur un accotement mou, ou de nuire aux automobilistes que nous croisons. Également, il faut prendre en compte le fait que pendant une tempête, le chasse-neige du camion soulève un nuage de neige, ce qui brouille notre vision. Il nous est donc impossible de rouler trop vite, car cela nuirait à notre visibilité et à celle des conducteurs venant en sens inverse. C'est pour cela que nous roulons à vitesse réduite et que nous demandons aux automobilistes de ralentir lorsqu'ils nous croisent, puisque c'est à ce moment-là que les risques sont les plus élevés. Si, pendant que notre chasse-neige est au sol, une voiture dérape en nous croisant parce que le conducteur a peur et fait un mouvement brusque, nous ne pouvons pas réagir rapidement parce que nous sommes très lourds. Sachez aussi qu'il vaut mieux, dans une côte abrupte, ne pas suivre un camion de déneigement de trop près. Avec tout son équipement, le camion pèse très lourd et pourrait reculer.

Et quels sont les principaux défis liés au métier de conducteur de camion de déneigement, à votre avis?

Eh bien les journées sont longues : nous faisons des quarts de travail de dix heures. De plus, nous devons avoir des yeux partout pour surveiller l'accotement, les piétons, les bacs de recyclage et les bacs à ordures, les boîtes aux lettres (nous aimons beaucoup les boîtes à lettres collectives, plus visibles et mieux dégagées que les boîtes individuelles), etc. Cela demande beaucoup de concentration, surtout de nuit, lorsque la visibilité est déjà réduite.

Pour résumer, notre principal souci, c'est de déneiger parfaitement les routes le plus rapidement possible, et le plus sécuritairement possible pour tous. J'espère que ces quelques explications y auront contribué.

MON BEAU SAPIN, ROI DES FORÊTS, QUE VAIS-JE FAIRE DE TOI?

Les fêtes de fin d'année approchent et bon nombre de citoyens vont bientôt se poser la question : que fait-on du sapin, une fois les fêtes passées? Peut-on le mettre aux ordures? La réponse est simple : non. Pourquoi? Parce que l'on s'attend à ce que les citoyens prennent les mesures à leur disposition pour réduire au minimum la quantité de matières compostables, dont ce que l'on appelle les « résidus verts » (parmi lesquels les arbres de Noël, les feuilles et l'herbe) déposées avec les ordures ménagères. Par conséquent, comment disposer du sapin?

Voici quelques recommandations, à commencer par quelques solutions simples. Tout d'abord, penser en termes de prévention : pour ne pas avoir à vous débarrasser d'un sapin desséché, vous pourriez acheter un sapin vivant, et pourquoi pas un sapin de Norfolk, un sapin ornemental qui se plaît à l'intérieur et vivra longtemps, contrairement à nos bons vieux sapins traditionnels. Autre solution simple : couper votre sapin en tronçons et en faire du bois de foyer qui pourra vous servir à faire rôtir de délicieuses guimauves ou à chauffer la maison. Troisième solution, un peu moins simple celle-là mais excellente : utiliser une déchiqueteuse pour produire des copeaux de bois qui pourront servir comme paillis sur votre terrain ou comme élément dans votre compost. Vous avez d'autres idées? Faites-nous en part et nous les ferons connaître à vos concitoyens! 8000 têtes valent mieux qu'une!

Le Service des Travaux publics

